

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET POUR UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

M. Christophe GUILLOTEAU - Président

29-31 cours de la liberté

69483 LYON - 3

Tél : 04 72 61 77 77

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)



AVIS D'INFORMATION : OCCUPATION OU UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE PROCEDURE DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU TITRE D'OCCUPATION

**Le département du Rhône, en application des articles L2122-1-1 à L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, projette d'autoriser, à titre onéreux pour l'exercice d'une exploitation économique, l'occupation de son domaine public d'une surface de 10 m², située dans l'emprise de la route départementale n° 311 :
localisation : aire de stationnement au niveau du Rondpoint du Clou située au carrefour RD311 route des Monts du Lyonnais et RD75 route de la Saigne
sur le territoire de la commune de : Messimy**

- l'occupation est soumise à l'octroi d'une autorisation délivrée par l'autorité publique compétente ;
- l'autorisation est personnelle, précaire et révocable. Elle ne confère aucun droit réel ;
- l'autorisation n'est ni cessible ni transmissible à une autre personne, physique ou morale ;
- l'autorisation est périmée de plein droit si dans le délai d'un an il n'en a pas été fait usage ;
- l'autorisation accordée sera strictement limitée à l'objet défini au préalable par le pétitionnaire ;
- toute modification nécessitera une nouvelle autorisation ;
- **l'autorisation donne lieu au paiement d'une redevance annuelle.**

Toute personne justifiant d'un intérêt pertinent peut manifester un intérêt spontané pour une occupation dans les conditions générales d'attribution de ladite parcelle, en se faisant connaître à l'adresse indiquée ci-dessous :

Prescriptions générales

L'occupation du site identifié ci-dessus est soumise au respect des dispositions du règlement de voirie départemental ainsi que son barème.

En cas d'intérêt pour ce site et d'accord sur les différentes dispositions prévues par les documents joints à la présente publication, nous vous remercions de faire parvenir votre candidature simplifiée afin de vous manifester.

Dans la mesure où cette publicité conduirait à l'identification de plusieurs opérateurs intéressés, le Département procédera à une consultation permettant

de connaître les caractéristiques des projets envisagés. Les conditions d'organisation de cette consultation seront transmises après l'expiration de la présente publicité aux différents opérateurs retenus.

Documents à demander par mail et complémentaires à la présente information

**Barème extrait du règlement de voirie
Plan de situation**

Formulaire à compléter

Renseignements Par mail à : svs@rhone.fr

Candidatures Remise des candidatures **le 21 MAI à 17h00 au plus tard (15 jours minimum après publication).**

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Modalités d'ouverture des candidatures :

Date : **le 25/05/2025 à 8h00.**

Lieu : Département du Rhône

Dépôt • [Déposer un Pli dématérialisé :](#)

Candidature à envoyer par mail à : svs@rhone.fr

•

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Recours Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lyon

184, rue Duguesclin

69433 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 14 10 10 - Fax : 04 78 14 10 65

greffe.ta-lyon@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Lyon

184, rue Duguesclin

69433 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 14 10 10 - Fax : 04 78 14 10 65

greffe.ta-lyon@juradm.fr

Envoi le 12/10/20 à la publication